

1000 HABITANTS AU PRÉ-AILY EN 2018 ?

La Ville accorde son feu vert pour 283 logements. Le permis subira-t-il un recours des riverains ?

Les 28 hectares du Pré-Aily au Sart Tilman compteront dans 10 ans 43 maisons, et 240 appartements dans huit immeubles rez+2,5 (le demi en toiture) - soit 283 habitations. Ce 6 mars, le collège a en effet accordé le permis de lotir aux promoteurs Moury et Solico. Ce permis est le premier aboutissement du plan communal prioritaire de 26 ZACC (zones d'aménagement communal concerté → *Liège Flash 26 février*) adopté en 2004 par la Région : « *Liège est pionnière wallonne, rappelle l'échevin de l'Urbanisme, Michel Firket : car Liège a le seul plan avec 5 ZACC prioritaires au logement* ».

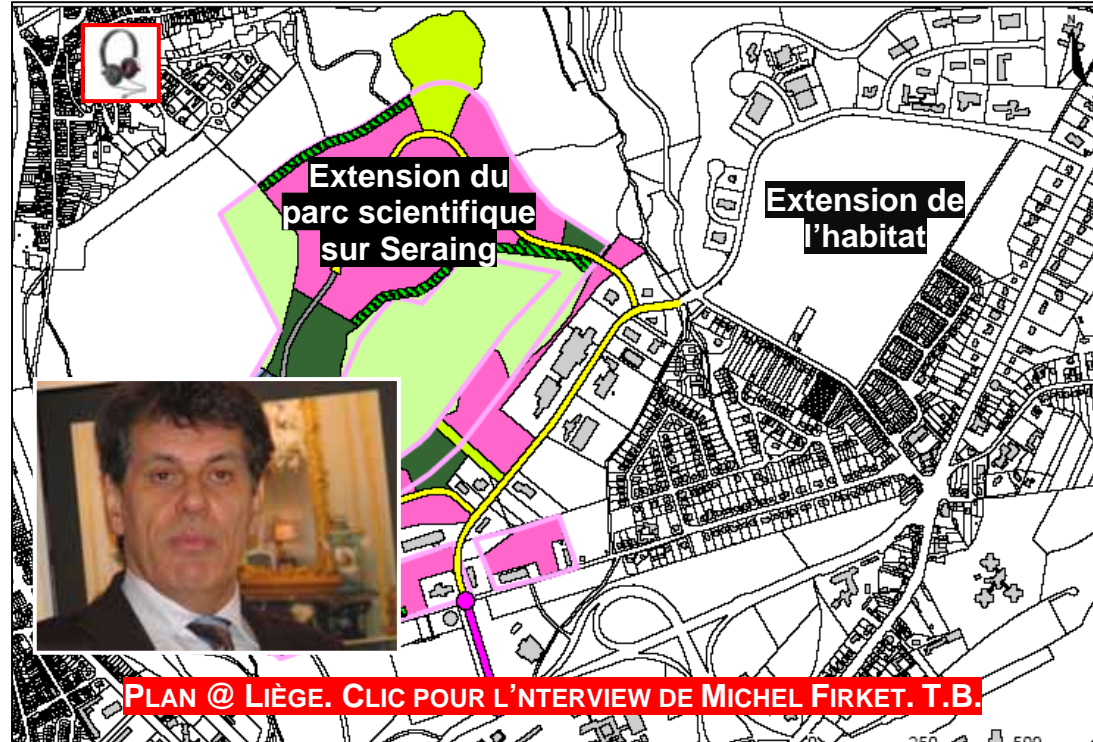
SITE VERT...

Le vert Pré-Aily, destiné à loger 1000 habitants, est bordé par la rue du Sart Tilman, l'avenue du Pré-Aily (Parc scientifique) le chemin vicinal n°4 longeant le lotissement du Parc Françoise et cinq parcelles bâties bordant la route du Condroz. Les charges d'urbanisme, pour les promoteurs, prévoient d'abord les voiries, carrefours, piétonniers et une zone 30 : « *Quelques mois sont prévus pour ce permis* », prévoit Michel Firket. Il escompte les permis pour les immeubles l'année prochaine, avant permis individuels pour chaque maison : « *L'urbanisation sera terminée dans 5 à 7 ans – en tout cas pour 2018* ». Des feux de signalisation au carrefour avenue du

Pré-Aily route du Condroz sont un prémisses au chantier. Lequel sera accessible uniquement via la rue du Pré-Aily, pour éviter, sur requête des riverains, l'encombrement par les camions de la rue du Sart Tilman.

... ET BOIS VERT

Une seconde enquête publique, en septembre/octobre 2007, succéda d'ailleurs à la volée de bois vert des riverains du Parc Françoise lors de la première enquête en mai/juin 2007. Les habitants ont « *obtenu* », souligne Michel Firket, une urbanisation « *incolore* » dit-il via régression du gabarit des immeubles à appartements de rez+4,5 à rez+2,5, limite à maximum 283 habitations, sauvegarde de la sablonnière, cheminements cyclo-pédestres, et élargissement des tampons lisières de 15 à 30 mètres entre les immeubles et le parc résidentiel Françoise et de 8 à 20 mètres en vis-à-vis de la rue du Sart Tilman. Les quelque 1500 voitures des 1000 futurs nouveaux habitants du Pré-Aily n'excluent toutefois pas une contre-attaque, via cette fois recours au conseil d'Etat des riverains. « *1500 voitures ? Pas nécessairement* », rétorque Michel Firket. Il escompte qu'à « *terme plus ou moins rapproché, les citoyens se rendront compte que la voiture n'est plus le moyen de transport par excellence. La sagesse et le bon sens conduiront*



les habitants vers les transports en commun ». Lesquels ? « *Les lignes de bus seront améliorées, annonce-t-il, et le tram desservira le CHU* ».

« DIGESTE »

Pour une mobilité « *digeste* » dit-il, la circulation sera aussi facilitée via, outre le carrefour à feux av du Pré-Aily/ Condroz, une portion de voirie côté chaufferie du Sart Tilman pour relier l'allée principale du Parc scientifique à la route du Condroz pour un accès plus direct à la route en pente de Boncelles vers le stade

(actuel) du Standard situé à Sclessin.

DEPUIS 1989

L'urbanisation du Pré-Aily figure au plan de secteur wallon depuis 1989. Le permis de jeudi est l'aboutissement du RUE (règlement urbanistique et environnemental) de 2005. Lequel RUE prévoit aussi l'extension du Parc scientifique, à cheval sur Liège et Seraing, pour 12 lots d'entreprises, via la SPI+ : mais le défrichage est à ce jour barré par un recours des riverains. ♦

Terry BODSON